



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 88371

## Texte de la question

M. Yves Simon souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes exprimées par le Conseil de l'ordre des avocats du barreau de Montluçon au sujet du décret n° 85-1756 du 30 décembre 2005 qui refond la carte judiciaire des tribunaux de grande instance en matière d'application de la loi de sauvegarde des entreprises aux personnes civiles non commerçantes et non artisans. Ce texte transfère la compétence naturelle qui était celle du ressort dans laquelle l'activité était exercée, en l'occurrence Montluçon pour tout l'ouest de l'Allier, pour la centraliser dans un seul tribunal par département, de telle sorte que, pour le département de l'Allier, la compétence de ce type de procédure sera désormais centralisée à Moulins. Or, dans un département tel que l'Allier, il apparaît indispensable de maintenir un maillage judiciaire cohérent afin de garantir la notion de proximité. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est particulièrement attentif au maintien d'un maillage judiciaire cohérent qui préserve une justice de qualité. Il a souhaité donner pleine et entière compétence à l'ensemble des tribunaux de grande instance, sans exception, pour connaître, en application de l'article L. 610-1 du code de commerce, des procédures collectives applicables aux personnes qui ne sont ni commerçants ni artisans. C'est ainsi que le décret n° 2006-185 du 20 février 2006 est venu modifier le décret n° 2005-1756 du 30 décembre 2005 fixant la liste et le ressort des juridictions spécialisées en matière de concurrence, de propriété industrielle et de difficultés d'entreprises, qui avait limité le nombre de ces juridictions. Le tribunal de grande instance de Montluçon est dès lors pleinement compétent en ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Simon](#)

**Circonscription :** Allier (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88371

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 2006, page 2702

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6259